

Réf: 08/DOT/SDTO/DRT/2023.

Saida le : 02/07/2023

**Le Directeur Opérationnel de Télécommunication de SAIDA**

**A**

**Monsieur le Gérant de l'entreprise**

**HASSANI IDRIS**

**N° Tél : 0671 399 267/0697 651 725**

**OBJET : Deuxième Mise en demeure**

- Vu au Marche N°: 02/SDFS/DAL/Achat/2021 du 26/10/2021 conclu avec l'entreprise HASSANI IDRIS portant la Réalisation des infrastructures d'accueil, pose et raccordement câble à fibres optiques :LOT N° :01 CT SAIDA- Commune de BALLOUL.
- Vu le Bons de commande N° 200242 du 11/10/2021.
- Vu la Première mise <sup>en</sup> demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 22/06/2023.
- Vu l'article N° 143.5 de passation des marché AT ; relatif à la procédure de mise en demeure.
- Vu l'article N°38 du cahier des charges relatif à la condition de résiliation.
- Vu le retard enregistré à la reprise des travaux de votre projet.

**Votre absence nous incombe un retard considérable de notre plan d'action, et influe négativement sur l'avancement de ce projet.**

**Vous êtes mis en demeure d'exécuter vos engagements contractuels et ce dans un délai de 08 jours sous peine de résiliation conformément aux clauses contractuels.**

**Le Directeur Opérationnel de Télécommunication**



**ALGERIE TELECOM - SPA -**  
*Directeur Opérationnel des Télécommunications  
de Saïda*  
*Signé : Mr BOUABDELLAH Abdelkader*